



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 18 DÉCEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 18 décembre 2018 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

L'assemblée publique a été convoquée par avis public affiché le 5 décembre 2018 par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Chacun des conseillers a reçu et signé l'avis spécial sur l'étude et l'adoption du budget pour l'année 2019, le 4 décembre 2018.

---

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution 2018-12-389**

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 18 décembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Étude du budget 2019
  - 3.1 Opérations
  - 3.2 Immobilisations
  - 3.3 Revenus
  - 3.4 Affectations de surplus
4. Période de questions de l'assistance
5. Adoption du budget 2019
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**3. ÉTUDE DU BUDGET 2019**

- 3.1 Opérations**
- 3.2 Immobilisations**
- 3.3 Revenus**

Le Conseil passe en revue le tableau des immobilisations et les postes budgétaires sur base des documents de travail qui ont été remis. Ces do-

cuments reprennent les budgets et dépenses / recettes pour les années 2016, 2017 et 2018 ainsi que les prévisions pour 2019.

La situation financière globale de la municipalité, son fonctionnement courant et les prévisions de travaux sont discutés.

### **3.4 Affectations de surplus**

Un montant de 43 500 \$ provenant du surplus sera affecté au budget 2019.

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question de l'assistance.

## **5. ADOPTION DU BUDGET 2019**

### **Résolution 2018-12-390**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger doit adopter son budget pour l'année 2019 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU que les membres du conseil ont fait l'étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins présents et futurs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le résumé projeté représente bien les orientations et décisions prises lors des discussions à la table du Conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger adopte les prévisions budgétaires telles que listées ci-dessous :

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

#### **DÉPENSES BUDGÉTÉES POUR L'ANNÉE 2019**

Administration générale	294 483.00 \$
Sûreté publique	75 000.00 \$
Sécurité publique	107 696.00 \$
Voirie municipale	788 170.00 \$
Hygiène du milieu	319 223.00 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	60 859.00 \$
Loisir & culture	146 502.00 \$
Frais de financement	261 470.00 \$
Activités d'investissement	76 430.00 \$
TOTAL :	2 129 833.00 \$

#### **REVENUS BUDGÉTÉS POUR L'ANNÉE 2019**

0.9762 /100 Taxe foncière	961 637.00 \$
0.0761 /100 Taxe Sûreté du Québec	75 000.00 \$
0.0495 /100 Taxe spéciale parc industriel	48 740.00 \$
0.0482 /100 Taxe spéciale Dallaire et Principale	47 433.00 \$
<b>1.1500 /100</b>	
Tarif aqueduc	34 535.00 \$
Tarif égouts / assainissement	95 135.00 \$
Tarif vidanges boues	20 168.00 \$
Tarif ordures	169 385.00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	10 615.00 \$
Transferts conditionnels	406 810.00 \$
Transferts inconditionnels	101 402.00 \$

Services - Organismes municipaux	1 160.00 \$
Autres services rendus	28 931.00 \$
Droits et intérêts	85 382.00 \$
Affectation du surplus	43 500.00 \$
Affectation du surplus réservé	0.00 \$

TOTAL : 2 129 833.00 \$

QUE, lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, soit le 15 janvier 2019, le Conseil adopte le règlement d'imposition des taxes et des services municipaux, les dates d'échéances et le nombre de versements pour le paiement des comptes ainsi que le taux d'intérêt à charger sur les sommes non payées à l'échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution 2018-12-391

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
 QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
 Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
 Julie Létourneau, Dir. Gén.